

Les Échos Lauranais

MAI
2015



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

DCe mois de mai ne faillira pas à la tradition. Habituellement, au cours de ces quelques semaines qui préfigurent l'arrivée des beaux jours, les français fêtent plusieurs évènements qui participent soit de leur histoire nationale soit de leur culture religieuse. Même si, cette année, le 1^{er} et le 8 mai ne tombent pas idéalement pour ceux qui y voient surtout l'occasion de « ponts » à insérer entre les jours non ouvrés.

Je m'en tiendrai ici aux deux dates qui concernent, l'une la fête des travailleurs, l'autre l'anniversaire de la capitulation allemande de 1945. – Comme chaque année, le 1^{er} mai, dans la salle du Conseil municipal, le maire et le Conseil municipal recevront les travailleurs et les retraités, dans le cadre de la fête des travailleurs. Cette réunion est l'occasion d'échanger sur les questions d'actualités. Rappelons que le 1^{er} mai fut fêté à Laure pour la première fois en 1913

– Le vendredi 8 mai, la population est invitée à prendre part à la cérémonie commémorative de la capitulation allemande de 1945. Cette année, nous célébrerons le soixante dixième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

L'organisation de la journée sera conforme à la tradition lauranaise :

11h45 : Rassemblement devant la Mairie ; mise en place pour le défilé ; départ pour le Monument

12h00 : Cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts

12h45 : Vin d'honneur au foyer suivi du banquet fraternel organisé par l'association des Anciens Combattants.

Les personnes désirant participer au banquet peuvent se faire inscrire auprès de M. Gaston Sarda.

Jean Loubat, Maire de Laure

■ GÉRALDINE GAY ■

Lors de la dernière élection régionale, en mars 2010, il s'en est fallu de très peu pour que notre concitoyenne Géraldine Gay n'entre au Conseil Régional. Une disposition du code électoral qui prenait en considération le taux de participation, avait finalement permis à une candidate héraultaise d'être choisie pour occuper le siège.

Aujourd'hui, la conseillère régionale Magali Vergnes, par ailleurs maire de Névia et vice-présidente du Grand Narbonne se retire pour se conformer à la règle du non cumul, qui veut que les élus n'exercent pas plus de deux mandats exécutifs(*).

Pour succéder à Magali, Géraldine Gay intègre l'exécutif régional. Cette décision est une juste récompense pour cette militante engagée très active qui s'investit dans le domaine des solidarités en dirigeant notamment l'Association Entraide. C'est aussi un honneur pour notre commune puisque Géraldine a siégé au sein de notre Conseil municipal de 2008 à 2014. (*) A signaler qu'en raison de cette même règle, Alain Giniès, qui vient d'être élu Conseiller départemental, a demandé à être déchargé de son poste de Vice-président de Carcassonne Agglo.

■ VENTE DE BRIOCHES : RECORD BATTU ■

Pour les 60 ans de l'association AFDAIM - ADAPEI 11, une brioche exceptionnelle « la Calina » était proposée aux audois. Corine Devèze, notre correspondante, Fabienne Molto, Josiane Sierra et Geneviève Mestrou ont réussi la performance de vendre la totalité des 200 brioches proposées. Le produit de la vente et les dons ont atteint 1336 euros, montant largement supé-

rieur aux sommes recueillies lors des campagnes précédentes. Toutes nos félicitations aux bénévoles et aux généreux donateurs.

■ REPAS DES ANCIENS ■

Le vendredi 17 avril, les aînés étaient conviés par le Conseil municipal pour le traditionnel repas fraternel offert chaque année aux lauranais âgés de plus de 60 ans.

Dès midi, 110 invités prenaient place autour de tables joliment décorées. Les conversations allaient bon train. Que d'anecdotes partagées, de souvenirs échangés...

Le repas, concocté par la boucherie Mercier, a été apprécié ainsi que les pâtisseries préparées par la boulangerie Rivasseau.

L'ambiance musicale était assurée par un couple de jeunes toulousains qui avaient reçu mission de faire danser les « anciens » : paso doble, tangos, et autres rythmes « historiques » ont été proposés aux participants.

Cette année, les nouveaux élus ont décidé d'offrir un cadeau aux titulaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie, par définition dans l'incapacité de se déplacer.

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui ont participé à la réussite de cette journée conviviale.

■ LOCATION BÂTIMENT COMMUNAL ■

Comme annoncé, l'ancien local « Groupama » nouvellement réaménagé, vient d'être loué à Angélique BURGAT pour qu'elle y installe un commerce multiservice. L'ouverture est prévue pour la deuxième quinzaine du mois de mai.

■ BUDGET PRIMITIF 2015 ■

Mercredi 15 avril 2015, le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 préparé par la Commission des Finances.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 776 866 € dont 1 243 362 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement se caractérise par :

- En recette :

- Gel de nos taux d'imposition au niveau de 2007

- Poursuite de la politique des travaux en régie 93 300 €, ce qui nous permet de valoriser le travail de nos services techniques et de récupérer la TVA sur les matériaux utilisés.

- Recherche de recettes nouvelles afin d'accroître nos produits domaniaux.

- En dépense :

- Poursuite de la politique de comptabilisation des dépenses engagées et de renforcement des délégations afin d'assurer une meilleure maîtrise et un meilleur suivi des dépenses communales.

- Mise en réserve d'une provision de 70 000 € pour dépenses imprévues.

- Vote d'un crédit de 27 370 € destiné aux subventions des associations.

- Prélèvement de 371 685 € pour équilibrer la section d'investissement.

Cette rigueur de tous les instants dans l'exercice du fonctionnement budgétaire nous permet de dégager de l'autofinancement : 186 404 € en 2014.

Notre capacité d'autofinancement, la réalisation d'un emprunt de 200 000 € auprès de la Banque Postale au taux de 1,65 % sur 15 ans, associées à une recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires nous permet de poursuivre une politique ambitieuse d'investissement.

Pour 2015 les programmes les plus importants seront les suivants :

- Travaux Mairie : Accessibilité, aménagements intérieurs

Montant : 138 660 €

Subvention Etat : 32 060 €

Subvention Département : 27 480 €

- Réfection façades Halles

Montant : 53 000 €

Subvention Agglo : 6 000 €

Subvention FPIC : 20 384 €

- City Stade

Montant : 50 000 €

- Eglise 3e tranche : Réfection vitraux

Montant : 100 000 €

Subvention Etat : 25 500 €

Subvention Région : 33 000 €

Ces travaux s'inscrivent dans un montant de dépenses d'investissement de 652 599 € pour 2015 regroupant entre autre la fin des programmes 2014 (foyer, bains douches, cimetière) et les interventions sur les réseaux, les espaces verts et l'acquisition de mobiliers et matériels.

Les élus, les services administratifs et techniques sont à l'œuvre pour réaliser ce budget.

L'Adjoint aux Finances.

Emile RAGGINI.

des différents services de la MSA.

La commune de Laure Minervois, de par sa position centrale, a été choisie pour qu'y soit mise en œuvre cette action sur le territoire Peyriac-Minervois/Capendu/Conques sur Orbiel.

■ SOLIDARITÉ MESPAUL ■

L'opération « Solidarité Mespaul », organisée par diverses associations lauranaises sous l'égide de la mairie, a permis de récolter une somme de 1.800 euros.

Le chèque a été remis, dans nos locaux, à un conseiller municipal de cette commune bretonne en la personne de Bertrand Mètge, fils de nos estimés concitoyens Francis et Marie Josée Mètge.

AGENDA

FESTIVAL MUSIQUES EN MINERVOIS

Depuis quelques années, l'Association Saint Jacques d'Albas organise des soirées musicales dont la renommée n'est plus à faire. Leur succès attire à Saint Jacques un public averti et fidèle.

En 2015, l'Association innove en organisant, en complément à ce programme de soirées, les 12, 13 et 14 juin, un festival, placé sous la direction artistique de François Chaplin, pianiste de renommée internationale.

Lors des divers concerts proposés dans le cadre du « Festival de Musiques en Minervois », les interprètes, parmi les plus prestigieux du moment, viendront combler les publics les plus difficiles.

CINÉM'A LAURE : PROCHAINE SÉANCE LE SAMEDI 23 MAI À 21h.

Au programme : « En équilibre », un film de Denis DERCOURT actuellement dans les salles. Entrée : 3.50 euros, au foyer.

RALLYE PÉDESTRE

L'association des Caminaires vous invite à son rallye pédestre autour de Laure, le samedi 30 mai.

C'est une randonnée ludique de 11 km autour de Laure avec jeux, indices pour retrouver le tracé, questions relatives aux lieux traversés, etc. Rendez-vous devant le foyer de Laure à 8h30 ; participation : 2 euros. Repas tiré du sac, apéritif offert. Sur inscription uniquement avant le 23 mai au 09 50 64 47 88 ou 04 68 78 29 39.

■ TRANSPORT DES ENCOMBRANTS ■

Il était convenu que les lauranais amenés à se débarrasser de déchets encombrants et ne disposant pas de véhicule ou autre moyen de transport, pouvaient demander l'aide des Services municipaux.

Il apparaît clairement aujourd'hui que beaucoup trop de nos concitoyens font appel à nos services, même si, eux même ou un membre de leur entourage, sont en capacité de se charger du transport jusqu'à la déchetterie du Tinal.

Dorénavant, les demandes seront vérifiées et les interventions strictement réservées aux personnes n'ayant aucune autre possibilité.